



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Plan Régional Santé au Travail  
Bourgogne-Franche-Comté 2021-2025

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL préparatoire aux travaux du PRST

## LA SYNTHÈSE



Juin 2022

# 1

## Quelques éléments sur le contexte régional

### Principales tendances démographiques et socio-économiques

La Bourgogne Franche-Comté est une région de 47 783 km<sup>2</sup> et peuplée de 2 805 580 habitants (en 2018). La population est plus âgée qu'en France hexagonale. Sa population active est de ce fait moins nombreuse.

Les emplois de la région sont principalement concentrés dans le secteur tertiaire mais certains métiers relevant d'autres secteurs sont proportionnellement plus représentés dans la région : il s'agit des métiers de la mécanique, du travail des métaux, de l'agriculture et de l'industrie process.

Les trois quarts des entreprises comptent moins de 10 salariés et seules 3% ont au moins 50 salariés. Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle, 87% sont salariées, comme au niveau national.

La dynamique de l'emploi est en tendance positive :

#### TAUX DE CHÔMAGE 4<sup>ème</sup> trimestre 2021



**6,2%**

Le taux de chômage est généralement inférieur à celui de la France. Au dernier trimestre 2021, il s'établissait à 6,2% en Bourgogne-Franche-Comté et à 7,2% en France.

#### LES ACTIFS



**44,2%**

**Taux d'activité des jeunes**

La région se caractérise toutefois par un taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans s'établissant à 44,2%, soit 4 points de plus qu'au niveau national.



**53,9%**

**Taux d'activité des personnes âgées**

Les personnes âgées de 55 à 64 ans sont moins souvent sur le marché du travail qu'en France (53,9% des personnes de cette classe d'âge sont actives, soit 2,9 points de moins qu'au niveau national).

**17,5%**

**de temps partiel**

En Bourgogne-Franche-Comté, 17,5% des actifs travaillent à temps partiel, contre 16,7% en France. C'est le cas pour 28,6% des femmes et 7,0% des hommes. La proportion de femmes ayant un contrat à temps partiel en Franche-Comté est supérieure à la situation française (26,3%).

Dans le secteur privé, 6% des emplois sont occupés par des intérimaires contre 4% en France.

Enfin, l'emploi frontalier est une caractéristique de la région. Celui-ci compte 40 000 personnes résidant à l'Est de la région. Il s'agit le plus souvent d'ouvriers (51% des frontaliers) et exerçant dans le secteur de l'industrie (55% des frontaliers).

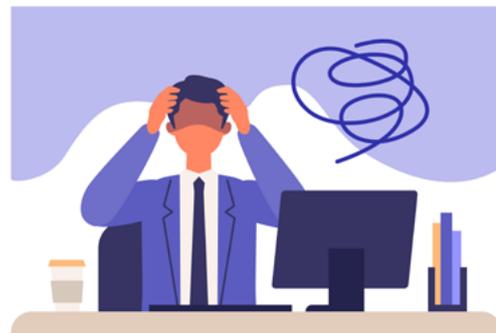
## Santé publique

---

En matière de santé publique, la situation régionale présente des spécificités.

La mortalité est globalement supérieure à celle de la France, en particulier pour les décès liés aux maladies cardiovasculaires, traumatismes et empoisonnements.

Les hommes décèdent plutôt d'un cancer et les femmes de maladies cardiovasculaires. La mortalité avant 65 ans en revanche est comparable à celle du niveau national.



La santé mentale, entendue dans une acception large (c'est-à-dire regroupant des pathologies, des difficultés psychiques, des états de souffrance mentale sans pathologie psychiatrique) est un axe de la santé publique possiblement poreux aux entreprises. La région présente une surreprésentation, à la fois, de personnes prises en charge du fait d'une pathologie psychiatrique et également de personnes consommant des psychotropes.

En Bourgogne-Franche-Comté, les profils des personnes ayant des addictions sont comparables à la situation nationale. La consommation de produits psychoactifs est supérieure chez les hommes comparée aux femmes.

## Service de prévention et de santé au travail

---

**670 500**

travailleurs (salariés et agents de la fonction publique) sont suivis par les onze services de prévention et de santé au travail interentreprises (hors agriculture)

Les services interentreprises comptent un quart de professionnels médecins et 26% de professionnels de soins non médecins. Les équipes sont à 84% composées de femmes. Le déficit de professionnels médicaux est une difficulté.

A l'activité des services de prévention et de santé au travail interentreprises s'ajoute celle de treize services autonomes d'entreprises assurant le suivi d'environ 20 100 salariés.

### POUR ALLER PLUS LOIN

---

L'intérim en Bourgogne-Franche-Comte 4e-trimestre-2021

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/L-interim-en-Bourgogne-Franche-Comte-4e-trimestre-2021>

Tableau de Bord des Frontaliers 4eme trimestre 2021

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Tableau-de-Bord-des-Frontaliers-4eme-trimestre-2021>

Note de conjoncture février 2022

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Note-de-conjoncture-regionale-Fevrier-2022>

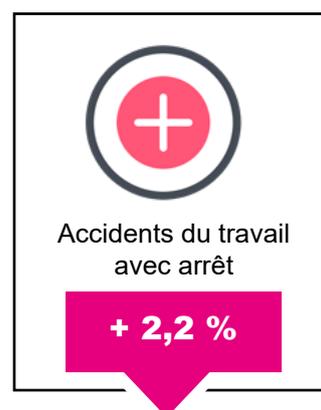
# 2. Des données de santé au travail

## Accidents du travail (AT)

En Bourgogne-Franche-Comté, les salariés du régime général ont été victimes de 26 230 accidents du travail avec arrêt en 2019, en progression depuis 2015.

Le nombre d'accidents du travail est orienté à la baisse sur la période 2015-2019 dans la construction (-14,2%) ou dans l'industrie (-5,8%). En revanche, il est en progression dans le secteur des services (+11,7%).

Le taux de fréquence, soit le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées, est, en 2019, de 20,5 au niveau national, mais de 22,3 dans la région. Certains secteurs d'activité sont plus exposés aux accidents du travail que d'autres. Le taux de fréquence est de 40,1 pour le secteur de l'action sociale et de l'hébergement social et médico-social. Il est de 37,2 pour le secteur de la construction.



Le nombre d'accidents du travail graves (pour lesquels un taux d'incapacité permanente partielle a été fixé) a augmenté de près de 35% entre 2017 et 2019, passant de 1231 à 1658. **Si le nombre d'accidents du travail a tendance à baisser dans la région depuis 2017, le nombre et la part des accidents du travail graves augmente.** Le nombre d'accidents mortels est passé de 31 en 2017 à 36 en 2019, soit une progression de 16%. Les trois secteurs les plus touchés par les accidents du travail graves, en prenant en considération le nombre d'heures travaillées, sont : les industries extractives, le secteur «production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution» et la construction..

## Maladies professionnelles (MP)

En Bourgogne-Franche-Comté, 3180 maladies professionnelles ont été reconnues en 2019. Les femmes représentent 54% des victimes de maladies professionnelles. Plus de la moitié des maladies professionnelles touchent des salariés âgés de 50 ans ou plus.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent plus de 94% des maladies professionnelles reconnues. Les secteurs d'activité ayant les taux de fréquence de TMS les plus élevés sont l'industrie textile et l'industrie agro-alimentaire.

## Qualité de vie et conditions de travail

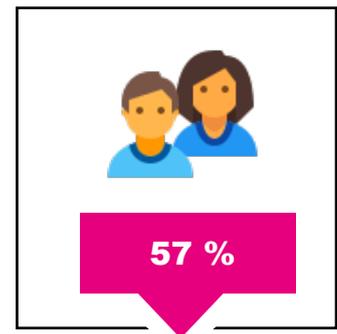
---

Les estimations régionales issues de la base EVREST permettent de dresser un panorama des conditions de travail des salariés en Bourgogne-Franche-Comté.

Plus des trois quarts des salariés de la région répondent positivement aux différents items d'appréciation sur leur travail, qu'il s'agisse du choix dans la façon de procéder à la réalisation de leurs tâches (77% de réponses positives), d'avoir un travail reconnu par leur entourage professionnel (85%), d'avoir des possibilités suffisantes d'entraide (86%), d'avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité (89%) et de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie hors du travail (90%).

Concernant les risques psychosociaux, les résultats de l'enquête EVREST mettent en évidence une pression psychologique plus importante sur les cadres que sur les autres professions. Un salarié sur cinq est exposé à la pression psychologique.

Enfin, l'enquête EVREST met en évidence que la notion d'état de santé des salariés, appréciée en fonction des problèmes de santé déclarés par les salariés, varie en fonction du genre, de l'âge, des métiers et des secteurs d'activité. Les troubles de santé augmentent avec l'âge. Les ouvriers déclarent moins de problèmes neuropsychiques (troubles du sommeil, fatigue et anxiété) que les autres catégories socio-professionnelles. Les cadres ont moins de problèmes ostéoarticulaires, contrairement aux employés et aux ouvriers. Les femmes évoquent davantage de problèmes ostéoarticulaires que les hommes. Les hommes ont plus de problèmes cardiorespiratoires et de troubles auditifs que les femmes.



des salariés déclare être exposés à des postures contraignantes mais seul un quart (25%) les perçoit comme difficiles ou pénibles. Par ailleurs, 62% des salariés sont exposés à des gestes répétitifs mais 18% ressentent ces gestes comme difficiles ou pénibles.

# 3

## Les expositions à des risques professionnels et environnementaux

Selon les services de prévention et santé au travail, la part des salariés bénéficiant d'un suivi individuel et/ou médical renforcé varie de 19 à 53%.

En région, pour la période 2018-2019, 23,8% des salariés inclus dans Evrest déclarent être exposés à un niveau sonore de plus de 80 décibels.

Du côté des travailleurs agricoles, l'exposition aux pesticides conduit à une surreprésentation de certains cancers (lymphomes plasmocytaires, maladie de Waldenström, les myélomes multiples, chez les femmes mélanomes cutanés). Le risque des travailleurs agricoles de développer une maladie de Parkinson est multiplié par deux. Des conséquences sur une fertilité diminuée sont également mentionnées.

Le rôle des milieux professionnels, industriels et agricoles, dans l'émission de polluants atmosphériques, incite à surveiller les valeurs produites. Il s'agit en particulier du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote, des particules fines, du monoxyde de carbone, du benzène et du benzoapyrène. En région, les niveaux de dioxyde d'azote sont plus élevés près des axes routiers. En 2020, la région a connu des dépassements des seuils d'ozone dans 8 de ses 17 stations de mesure.

La qualité de l'air est globalement bonne sur la région mais cette qualité est inégale sur l'ensemble du territoire régional. Elle est plus mauvaise au centre et à l'Est de la région.

59

personnes, en moyenne, chaque année se sont vues reconnaître une maladie professionnelle liée à l'amiante entre 2015 et 2019.

# 4. La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

3 846

salariés, en 2020, ont été portés inaptes à leur poste de travail en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui correspond à 0,5% des salariés suivis par les Services de Prévention et de Santé au Travail.

En outre, 14 118 demandes d'aménagement de poste ont été prononcées en 2020 par un médecin du travail, ce qui représente 1,95% des salariés. La même année, Pôle emploi a enregistré 3 009 personnes inscrites suite à un licenciement pour inaptitude au sein de la région.

Au premier trimestre 2020, il est dénombré 20 789 personnes en situation de handicap inscrites à Pôle emploi : cette population est plus âgée que les autres demandeurs d'emplois (52% de plus de 50 ans, contre 27% dans le tout public), détient un niveau de formation plus faible (70% ont un niveau inférieur au CAP contre 53% dans le tout public) et atteint des périodes d'inscription à Pôle emploi plus longues (36% dépassent les deux ans de chômage contre 26% dans le tout public).

# 5. FOCUS

## Les travailleurs en intérim

Les travailleurs intérimaires de la région ont le profil suivant : ce sont des hommes (à 71%), âgés de moins de 35 ans (à 58%) étant classés dans les catégories professionnelles des ouvriers qualifiés et non qualifiés (à 83%). Les secteurs d'activité ayant le plus recours à l'intérim sont la fabrication automobile, les activités administratives, la construction, le transport et la logistique.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'intérimaires a progressé de 24 %, passant de 31 727 à 38 817, tandis que le nombre d'accidents du travail dont sont victimes les intérimaires a progressé de 38%,



passant de 1850 à 2 651. Sur la même période, le nombre d'accidents de trajet dont sont victimes les intérimaires a progressé de 272% et le nombre de maladies professionnelles reconnues aux travailleurs intérimaires a progressé de 47%.

Le taux de fréquence des accidents du travail d'intérimaires est sensiblement plus élevé que la moyenne (38,3 accidents du travail par million d'heures travaillées par les intérimaires, contre 22,5 en moyenne régionale), avec un taux de gravité également plus élevé (2,4 journées de travail perdues pour 1000 heures travaillées par les intérimaires, contre 1,6 en moyenne régionale).

## La santé des femmes au travail

La répartition des hommes et des femmes sur le marché du travail est très genrée : les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'éducation comprennent près de 70% de femmes, tandis que les secteurs de l'industrie et de la construction comptent peu de femmes parmi leurs salariés (respectivement 29 et 12%).

Dans la région, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de plus de 16% à celui des hommes et cet écart se creuse avec l'âge.

En 2017, le temps partiel concerne 28,6% des femmes actives de la région (26,3% au niveau national), contre 7,0% des hommes actifs.

Du point de vue de la santé publique, les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais passent plus d'années qu'eux avec au moins une incapacité. Ce constat est valable tant chez les cadres que chez les ouvriers.

En Bourgogne-Franche-Comté, 36% des victimes d'accidents du travail avec arrêt de travail étaient des femmes : la sinistralité est deux fois plus faible pour les femmes que les hommes. Pourtant, entre 2001 et 2016, la sinistralité a augmenté de 30,5% pour les femmes mais a baissé de 29% pour les hommes. De même, les accidents de trajet sont en baisse pour les hommes depuis 2001 mais en hausse pour les femmes.

Le secteur de l'action sociale, de l'hébergement social et médico-social présente un taux de fréquence d'accidents du travail très élevé (40,1 accidents du travail par million d'heures travaillées. Or, ce secteur est très largement féminisé : il compte près de 83% de femmes.

Les accidents de travail graves (hors accidents de trajet) dont sont victimes les intérimaires sont, par ordre décroissant, les blessures en lien avec la perte de contrôle d'un outil ou des gestes inappropriés, des blessures en lien avec des TMS (porter, soulever, se tourner, etc.), et des chutes de hauteur et de plain-pied.



Concernant les maladies professionnelles, 8 832 femmes se sont vu reconnaître une maladie professionnelle dans la région entre 2015 et 2019, contre 7 659 hommes. Les femmes sont proportionnellement plus souvent atteintes de troubles musculosquelettiques que les hommes.

La répartition différenciée des emplois entre les hommes et les femmes est associée pour les femmes, à des emplois plus précaires et plus pénibles aux conséquences spécifiques pour leur santé. Notons que ces conséquences sont encore plus prégnantes durant une période de grossesse. S'il y a un manque de prévention en milieu de travail, elles peuvent concrètement s'exprimer par des effets sur l'évolution de la grossesse (prématurité, malformation, fausse couche ...). Déployer une vigilance efficace sans passer par un recours massif au retrait du travail demande une communication de qualité entre les différents professionnels de santé en charge de suivre une salariée enceinte et d'une connaissance partagée sur la question des risques professionnels pour une grossesse et leur prévention au travail.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



**DREETS Bourgogne-Franche-Comté**

Pôle Politiques du travail

Directeur de publication : Jean Ribeil

Réalisation : Service communication

Crédits photos : Adobestock

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/>

Juin 2022